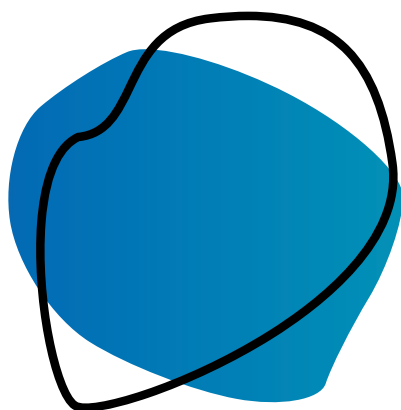


APPEL À PROJETS

Solidel & Groupe AGRICA

Édition
2023



Territoires en action

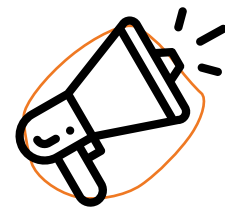
Développer les initiatives pour améliorer
les parcours de vie des personnes en situation
de handicap et/ou en perte d'autonomie
sur les territoires ruraux.

Dotation de l'appel à projet : **100.0000 €**
Dossier de candidature à retourner **avant le 2 juin 2023 à minuit.**



L'essentiel & plus encore

Pourquoi cet appel à projets ?



Le réseau Solidel et le Groupe AGRICA souhaitent accompagner et soutenir des initiatives originales et/ou à caractère expérimental qui répondent aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, exprimés sur leurs territoires de vie.

L'engagement vers une société toujours plus inclusive et l'approche impulsée par la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » nous conduisent à questionner notre positionnement et notre offre d'accompagnement. **Le développement de réponses souples ne peut, en effet, se faire que grâce à une concertation et une mobilisation des acteurs de l'accompagnement et des personnes concernées à l'échelle du territoire.** Que ce soit sur l'emploi, la santé et le bien-être, le cadre de vie, ou encore l'avancée en âge, les structures d'accompagnement sont amenées à apporter des réponses toujours plus globales aux personnes qu'elles accueillent.

Vous menez des actions en ce sens ? Vous avez des idées ? Travaillons ensemble à les mettre en place, les développer et les valoriser !

À qui s'adresse cet appel à projets ?



Cet appel à projets s'adresse aux établissements et services médico-sociaux relevant du régime de protection sociale agricole, appartenant au réseau Solidel.

Quels projets ?

Les projets présentés permettront :

- **d'inscrire les réponses dans une logique territoriale**, de créer des liens entre les acteurs locaux pour des réponses concertées ;
- **d'améliorer l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie.**

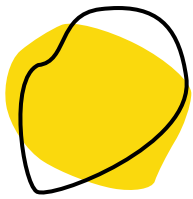
Les projets doivent s'inscrire dans au moins l'un des champs d'intervention suivants :

Emploi

Santé et Bien-être

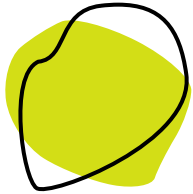
Avancée en âge

Cadre de vie



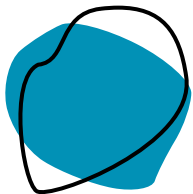
Emploi

- Développer une **activité ou une offre de service originale**, inscrite dans le tissu économique local
- Améliorer la **qualité de vie au travail**
- Développer des **passerelles vers le milieu ordinaire**
- Favoriser l'**autonomie des personnes sur leur poste de travail**, notamment par la mise en place de solutions numériques



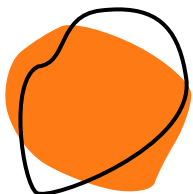
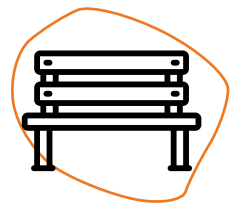
Santé et Bien-être

- Améliorer la **connaissance et l'autonomie des personnes** sur des thématiques santé/bien-être
- **Sensibiliser les professionnels de santé** aux spécificités du public en situation de handicap
- Participer à l'**amélioration des parcours de soins** à travers des actions intersectorielles et territoriales
- Mettre en place **des actions de prévention favorisant la santé et le bien-être** des personnes en situation de handicap



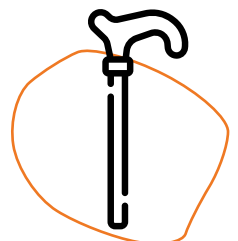
Cadre de vie

- Renforcer l'autonomie des personnes pour le **maintien ou l'accès à un domicile**
- Promouvoir et soutenir la **mobilité des personnes en situation de handicap sur leur territoire**
- Favoriser la **participation des personnes et leur intégration dans la Cité**



Avancée en âge

- Développer les **collaborations avec le secteur gériatrique**
- **Prévenir les risques** liés au vieillissement de la personne handicapée
- Préparer la **cessation d'activité**
- Accompagner la **fin de vie**



Les projets présentés peuvent être :

- en phase de conception ;
- en phase de démarrage ;
- en phase de développement ;
- en phase d'essaimage.

Les types de dépenses éligibles :

- ingénierie de projet (conception, mise en œuvre, étude d'impact) ;
- expérimentation d'une démarche (investissement, fonctionnement) ;
- aide au démarrage pour la création d'un service ou d'un dispositif local (investissement, fonctionnement) ;
- élaboration et réalisation d'outils ;
- participation à un projet développé par d'autres acteurs locaux.

Attention : les travaux de construction, de rénovation et d'aménagement ne pourront pas faire l'objet d'un financement dans le cadre de cet appel à projets.

Quelle aide financière ?

La dotation globale disponible pour l'appel à projets est de **100 000 €**.

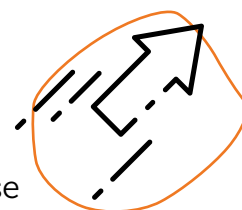
Le montant attribué aux porteurs de projet ne pourra pas dépasser **un montant de 25.000€** et sera défini en fonction des besoins financiers, de la qualité et de l'ampleur des projets.



Valorisation des projets financés

Afin de valoriser au mieux les actions menées, le réseau Solidel et le Groupe AGRICA se proposent d'accompagner les porteurs de projets lauréats :

- **sur les modalités d'évaluation du projet** pour mieux comprendre l'impact sur les publics ciblés et sur son environnement ;
- **sur les modalités de partage de l'expérience** ou sa transposition sur d'autres territoires /publics.



Ces modalités seront précisées, de manière concertée, dans une convention de soutien qui établira également les engagements et obligations réciproques, notamment, sur les points suivants :

- modalités de versement des fonds ;
- communication sur le projet ;
- bilan et évaluation.

Modalités de participation



Le dossier de candidature est à télécharger sur le site : www.solidel.fr

Il devra être retourné avant le **2 juin 2023, à minuit.**

Les projets peuvent être soumis :

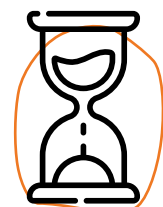
- Via le **formulaire de candidature** disponible sur le site : www.solidel.fr
- Ou par mail, **en format word** (.doc ou .docx) à l'adresse solidel.blf@ccmsa.msa.fr

À réception du dossier de présentation de votre projet, **vous recevrez un accusé de réception.**

Les dossiers seront **instruits par l'équipe de Solidel et présentés à un jury**, composé d'administrateurs du réseau et de personnalités expertes, qui statuera sur les lauréats.

Au besoin, lors de l'étude des projets, l'équipe de **Solidel pourra demander des compléments d'information.**

Calendrier



Lancement de l'appel à projets.....	20 février 2023
Clôture de la réception des candidatures.....	2 juin 2023
Examen des dossiers par le jury.....	Été 2023
Annonce des lauréats.....	Septembre 2023

Si les circonstances l'exigent, le réseau Solidel se réserve le droit de prolonger, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Pour toutes informations, contactez-nous au 01 43 63 86 57 ou par e-mail : solidel.blf@ccmsa.msa.fr



Créée en 1992, sous l'impulsion de la MSA, l'association Solidel a pour vocation de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur leur territoire de vie. Ce réseau national, qui allie des caisses de MSA et des organismes gestionnaires de structures de travail, d'hébergement et d'accompagnement pour les adultes handicapés en milieu rural, s'est donné plusieurs missions :

- proposer un lieu d'échanges de pratiques et de capitalisation d'expériences ;
- développer des partenariats de proximité entre les acteurs qui agissent pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap ;
- contribuer au développement d'une offre de services adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et des établissements qui les accompagnent.



Groupe professionnel, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de santé, et de prévention. La solidarité, la proximité et l'innovation sont au cœur de ses actions et de ses valeurs.

L'action sociale du Groupe AGRICA favorise le soutien et l'accompagnement de tous ceux qui en ont besoin sous forme de services ou d'aides financières.

En lien avec ses partenaires, il favorise le développement de projets collectifs à forte valeur ajoutée sociale dans différents domaines : handicap, prévention de la vulnérabilité, perte d'autonomie, maintien à domicile, inclusion professionnelle et sociale, aide aux aidants.

